

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Préambule:

Conformément aux dispositions législatives, et en particulier en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants de mener un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Depuis l'adoption de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) (loi 2015-991 du 7 août 2015), ce rapport doit, en outre, faire état de la structure et de l'évolution prévisionnelle des dépenses et des effectifs. Les questions relatives aux rémunérations, aux avantages en nature et au temps de travail doivent également être abordées.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 est venu préciser encore davantage le contenu dudit rapport en créant l'article D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

In fine ce débat doit permettre au Conseil municipal d'être informé sur les perspectives économiques et financières de la France et des collectivités territoriales en 2019 et de l'évolution prévisionnelle de la situation financière de la collectivité.

SOMMAIRE

Introduction - Contexte national et législatif pour 2019	4
Analyse rétrospective du budget principal de la ville 2012-2018	5
Les charges de fonctionnement	5
Les produits de fonctionnement	7
La dette	9
Le financement de l'investissement	12
La chaîne de l'épargne	13
Autres éléments d'information à l'attention du Conseil municipal concernant la construction du budg 2018	
Evolutions prévisionnelles des dépenses et recettes	14
Engagements pluriannuels en section d'investissement	16
Structure et gestion de l'encours de dette	16
Épargne brute, épargne nette et endettement fin 2019	18
Complément d'information concernant la structure des effectifs et les charges de personnel	18
Conclusion	20

Introduction - Contexte national et législatif pour 2019

Le contexte national est marqué par un ralentissement de la croissance du PIB national en 2018, après une année 2017 marquée par une reprise économique menant à une augmentation de 2 % du PIB. La croissance pour 2018 devrait s'établir aux alentours de 1.6 % (prévisions de l'INSEE).

Ce ralentissement s'inscrit dans un contexte européen de croissance plus faible en 2018 qu'en 2017. En effet, la croissance du PIB de la zone euro est attendue à + 2% quand celle-ci était de 2,5% l'année précédente.

Les chiffres du chômage reflètent également cette tendance : ils sont attendus par rapport à 2017 en diminution de 0,3 points à 9,1. Environ 129 000 postes seraient créés en 2018, contre 342 000 en 2017.

L'année 2018 est également marquée par un retour de l'inflation à un taux annuel voisin des 2%, notamment du fait de la hausse des prix du carburant. Rappelons que les années précédentes étaient marquées par des taux d'inflation en dessous des 1% voire nuls (0 % en 2015, 0.2% en 2016). Ce retour de l'inflation aura pour conséquence un recul du pouvoir d'achat pour la population et un ralentissement très probable de l'activité économique. Concernant le déficit public, celui-ci est repassé sous la barre des 3% en 2017 à 2.6% du PIB national, il devrait stagner à ce niveau en 2019 sur fond de ralentissement de l'activité économique comme évoqué précédemment.

Le projet de loi de finances pour 2019 et la réforme fiscale à venir

La fin d'année 2018 est marquée par la production d'un projet de loi de finance pour 2019 assez pauvre en mesures nouvelles et bouleversements majeurs pour les collectivités. Pour les communes notamment, l'accalmie législative est consacrée par un maintien à l'identique des dispositifs existants concernant la DGF et des différents dispositifs de péréquation existants, alors que le PLF 2018 avait consacrée entre autres mesures l'exonération progressive de taxe d'habitation pour 80% des ménages d'ici à 2020.

Le gouvernement a également précisé qu'un autre texte verrait le jour au premier semestre 2018 avec pour objectif la suppression pure et simple de la taxe d'habitation pour l'intégralité des contribuables français au plus tard en 2021. Les contours de cette réforme restent à définir aujourd'hui mais celle-ci aura, à n'en pas douter, un coût pour l'Etat (environ 15 Md€ annuels hors système de compensation), et viendra également modifier les équilibres financiers des collectivités. La question de la remise en cause de leur « pouvoir de taux » et de leur autonomie fiscale est, de fait, posée. Celle de la compensation de la perte de cette recette l'est également.

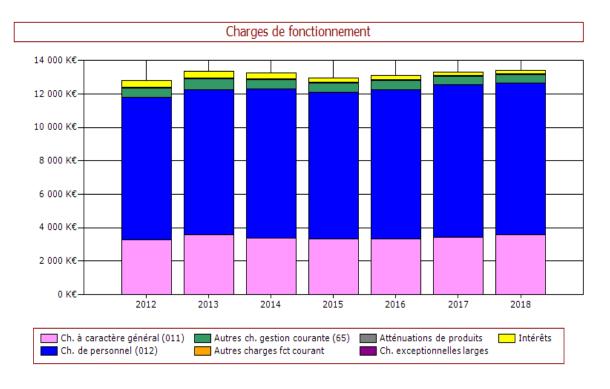
Analyse rétrospective du budget principal de la ville 2012-2018

Les données 2018 sont bien évidemment des données prévisionnelles et donc provisoires étant donné que l'exercice n'est pas encore clos et sanctionné par le compte administratif. Les montants sont exprimés en K€ et les évolutions sont données en évolution dite « réelle » afin de retirer l'effet de l'inflation de leur calcul.

Les charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement - Montants

K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Charges à caractère général	3 286	3 555	3 394	3 318	3 337	3 445	3 585
Charges de personnel	8 513	8 716	8 888	8 801	8 921	9 109	9 089
Autres charges de gest° courante	553	619	562	520	520	489	500
Charges fct courant	12 352	12 889	12 844	12 639	12 777	13 043	13 174
Charges exceptionnelles larges	44	50	37	46	91	49	49
Charges fct hs intérêts	12 396	12 939	12 881	12 685	12 869	13 092	13 223
Intérêts	390	409	359	274	233	205	197
Charges de fonctionnement	12 786	13 349	13 240	12 959	13 102	13 297	13 420



Les charges de fonctionnement passent de 12 786 k€ en 2012 à 13 420 k€ en 2018. Leur croissance est totalement imputable aux augmentations conjuguées des charges de personnel et des charges à caractère

général sur la période considérée (+ 300 k€ de croissance totale des charges à caractère général, +576 k€ de croissance totale des charges de personnel). Concernant les charges de personnel, celles-ci ont été impactées à la hausse sur la période récente par l'augmentation du point d'indice (+80 k€ /an à partir de 2017) et à la revalorisation des grilles indiciaires (+ 250 k€/ an également à partir de 2017).

Cette croissance est pour partie compensée par les baisses des autres chapitres, notamment les intérêts de la dette qui diminuent de moitié et les autres charges de gestion courante.

Charges de fonctionnement – Evolution réelle

	Moy.	2013/12	2014/13	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17
Charges à caractère général	0,7%	7,4%	-4,9%	-2,2%	0,4%	2,2%	2,0%
Charges de personnel	0,4%	1,7%	1,6%	-1,0%	1,2%	1,1%	-2,2%
Autres charges de gest° courante	-2,4%	11,1%	-9,6%	-7,4%	-0,3%	-6,8%	0,2%
Charges fct courant	0,4%	3,6%	-0,8%	-1,6%	0,9%	1,1%	-1,0%
Charges exceptionnelles larges	1,1%	13,3%	-26,9%	23,7%	100,1%	-47,0%	-2,0%
Charges fct hs intérêts	0,4%	3,7%	-0,9%	-1,5%	1,2%	0,7%	-1,0%
Intérêts	-11,4%	4,3%	-12,7%	-23,6%	-15,3%	-12,8%	-5,9%
Charges de fonctionnement	0,1%	3,7%	-1,2%	-2,1%	0,9%	0,5%	-1,1%
				•	•		
Inflation budgétaire	0,71%	0,70%	0,40%	0,00%	0,20%	1,00%	2,00%

L'examen des évolutions vient confirmer ce diagnostic. On voit donc que les charges de personnel augmentent de 0,4% par an en moyenne et les charges à caractère général de 0,7% par an. Ces deux hausses sont compensées puisque sur la période étudiée, les charges de fonctionnement de la Ville n'évoluent que de +0,1% en moyenne par an. On peut raisonnablement dire qu'elles sont stables.

De plus, après deux années consécutives de hausse des charges, l'année 2018 sera quant à elle marquée par leur recul puisque malgré une croissance importante des charges à caractère général, les charges de personnel devraient être en recul du fait notamment de départs (mutations vers d'autres collectivités notamment) non remplacés de manière immédiate. Ce différé de recrutement explique en partie le phénomène

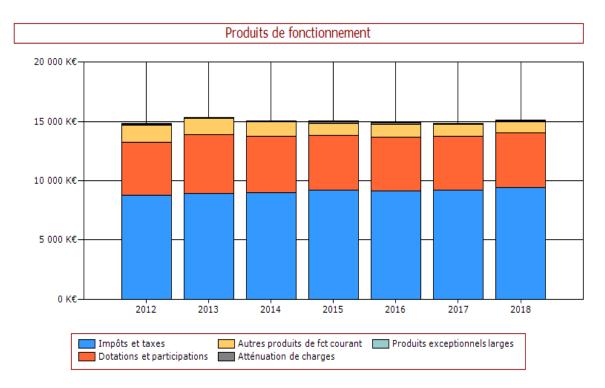
<u>A retenir</u>: Les charges de la Ville sont maîtrisées puisqu'elles sont quasiment stables depuis 2012 (+0,1 % par an en moyenne). L'année 2018 constituera très certainement une année de baisse des charges, notamment grâce au recul des charges de personnel et des intérêts de la dette.

Il est à noter que la ville continue de respecter les objectifs nationaux d'augmentation maximale des charges de fonctionnement pour les collectivités (pour rappel, le législateur, dans sa loi de programmation pour 2018-2022, a fixé à 1,2% nominal annuel l'objectif non contraignant d'évolution des charges de fonctionnement. La ville serait en dessous de cette limite à 0,9% en 2018. Cette limite ne s'applique qu'aux 322 plus gros budgets locaux, Maromme n'est donc pas concernée.)

Les produits de fonctionnement

Produits de fonctionnement - Montants

K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Impôts et taxes	8 762	8 903	9 012	9 205	9 119	9 189	9 452
Dotations et participations	4 504	5 007	4 716	4 634	4 530	4 576	4 602
Produits des services	766	761	780	647	833	727	725
Produits de gestion	661	591	475	365	305	240	219
Atténuations de charges	126	88	67	120	139	106	80
PROD. FCT COURANT	14 818	15 351	15 050	14 970	14 927	14 837	15 078
Produits exceptionnels larges	20	19	28	48	14	18	25
PROD. DE FONCTIONNEMENT	14 838	15 369	15 078	15 018	14 941	14 855	15 104



Les produits de fonctionnement sont avant tout constitués d'impôts et taxes (fiscalité ménages et reversements de la Métropole notamment). Ils passent de 14 838 k€ en 2012 à 15 104 k€ en 2018. La barre symbolique des 15 M€ de produit serait donc dépassée, ce qui constituerait une première depuis 2015. Ce regain est dû en 2018 d'une part à l'arrêt des ponctions supplémentaires sur les dotations de l'état aux collectivités (DGF) et d'autre part à la forte hausse des recettes fiscales du fait notamment du retour à l'imposition de plus de 500 k€ de base brute de taxe foncière, correspondant aux deux tours Auvergne et Bourbonnais et à une politique foncière et immobilière volontariste.

La croissance des produits de fonctionnement est donc uniquement due à la hausse des produits fiscaux et des dotations de l'état, après plusieurs exercices « ternes » en la matière. Cette hausse soutenue du produit fiscal arrive à compenser la baisse continue des produits de gestion, qui se stabilisent autour de 200 k€ en 2018. Il est à rappeler que cette diminution sensible est avant tout due au résultat en baisse constante du Budget Annexe des « Locaux industriels », reflet d'une activité en berne sur les zones concernées (notamment sur le Moulin à Poudre)

Produits de fonctionnement-évolution réelle

	Moy.	2013/12	2014/13	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17
Impôts et taxes	0,6%	0,9%	0,8%	2,1%	-1,1%	-0,2%	0,8%
Dotations et participations	-0,4%	10,4%	-6,2%	-1,7%	-2,4%	0,0%	-1,4%
Produits des services	-1,6%	-1,4%	2,2%	-17,1%	28,5%	-13,6%	-2,2%
Produits de gestion	-17,4%	-11,2%	-20,1%	-23,0%	-16,6%	-22,2%	-10,4%
Atténuations de charges	-7,9%	-30,2%	-24,6%	78,9%	16,3%	-24,7%	-26,0%
PROD. FCT COURANT	-0,4%	2,9%	-2,4%	-0,5%	-0,5%	-1,6%	-0,4%
Produits exceptionnels larges	3,1%	-7,8%	51,2%	68,6%	-69,7%	23,0%	37,6%
PROD. DE FONCTIONNEMENT	-0,4%	2,9%	-2,3%	-0,4%	-0,7%	-1,6%	-0,3%
Inflation budgétaire	0,71%	0,70%	0,40%	0,00%	0,20%	1,00%	2,00%

Si on regarde les évolutions, le constat établi les année précédentes reste le même : la fiscalité (directe ou indirecte) reste le seul facteur de croissance des produits de fonctionnement. Le produit des impôts et taxes repart en effet à la hausse après deux exercices de baisse consécutives.

Tous les autres postes sont en baisse si on raisonne sur les moyennes annuelles, hormis les produits exceptionnels, mais ils concernent des volumes de produit très faible.

Si on regarde les produits dans leur globalité, ils sont malgré tout légèrement en baisse puisqu'ils diminuent de -0.4% par an.

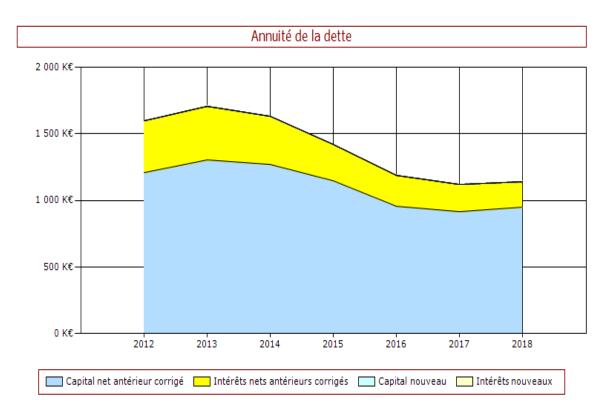
<u>A retenir</u>: Malgré une année 2018 qui devrait être positive, les produits de fonctionnement restent peu dynamiques. Ils diminuent faiblement sur la période étudiée (-0.4 % en moyenne). Malgré l'arrêt des ponctions supplémentaires sur la DGF, les produits continuent de diminuer. Cette légère baisse est également due à l'inflation 2018, en forte hausse par rapport aux exercices précédents.

La dette

L'annuité de dette de la ville de Maromme est constituée des mensualités que celle-ci verse afin de rembourser les établissements bancaires qui sont ses créanciers.

Annuité de dette y compris dette récupérable.

K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Intérêts bruts	390	409	359	329	283	251	238
- Intérêts récupérable	0	0	0	55	50	46	41
= Intérêts de la dette (A)	390	409	359	274	233	205	197
Capital Brut	1 208	1 302	1 270	1 245	1 060	1 022	1 059
- Capital récupérable	0	0	0	99	103	108	113
= Capital (B)	1 208	1 302	1 270	1 146	957	915	947
ANNUITE DE DETTE (A) + (B)	1 598	1 711	1 629	1 420	1 190	1 119	1 143



L'annuité de dette se stabilise donc à un niveau constant depuis deux voire trois exercices. Ce phénomène de stagnation, alors même que l'encours de dette continue à diminuer (cf infra), est dû au fait qu'aucun emprunt ne se soit terminé en 2018. La ville a donc continué à honorer des traites d'un volume équivalent depuis deux ans.

Ratios - Annuité de dette

K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Annuité de dette	1 598	1 711	1 629	1 420	1 190	1 119	1 143
Produits de fonctionnement	14 838	15 369	15 078	15 018	14 941	14 855	15 104
Annuité / Prod de fct	10,8%	11,1%	10,8%	9,5%	8,0%	7,5%	7,6%
Annuité de dette	1 598	1 711	1 629	1 420	1 190	1 119	1 143
Population	11 535	11 486	11 478	11 359	11 319	11 218	11 170
Annuité / Habitant en €	138,6	149,0	141,9	125,0	105,1	99,8	102,3

A l'examen du ratio ramenant l'annuité de dette aux produits de fonctionnement, ce dernier reste stable par rapport à 2017 à 7,6%. Cette stabilité implique que la Ville monopolise le même niveau de ressource qu'en 2017 pour payer ses créanciers.

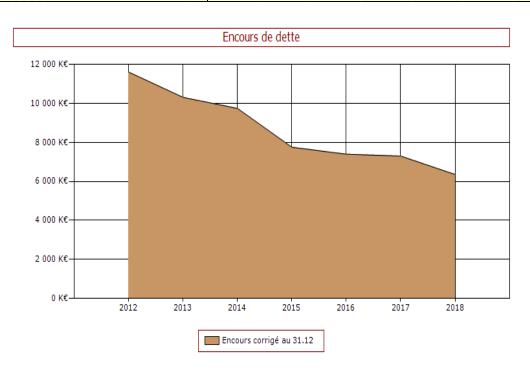
Si on ramène ce montant à l'habitant, là aussi 2018 est une année de stabilisation. Si 2017 avait vue l'annuité de dette par habitant diminuer symboliquement sous la barre des 100€ par habitant, en 2018 ce ration repasse légèrement au-dessus de cette barre. Il faut néanmoins noter que ce ratio est en forte baisse par rapport aux valeurs de 2012, 2013 ou 2014.

L'encours de dette s'établit lui en 2018 à 6 356 k€, ce qui constitue un point historiquement bas. Le délai de désendettement (le temps en années que mettrait la Ville à se désendetter si elle monopolisait la totalité de son épargne brute) est lui à son plus bas niveau entre 2012 et 2018, à 3,8 années.

Pour rappel, les collectivités ayant contractualisé avec l'Etat sur la maîtrise de leur endettement sont soumises à un délai de désendettement maximal compris entre 11 et 13 années ;

Encours de dette et délai de désendettement (en années)

K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours corrigé au 31.12	11 611	10 310	9 745	7 754	7 396	7 302	6 356
Epargne brute	2 052	2 021	1 839	2 060	1 840	1 558	1 684
ENCOURS corrigé au 31/12 / EPARGNE BRUTE	5,7	5,1	5,3	3,8	4,0	4,7	3,8



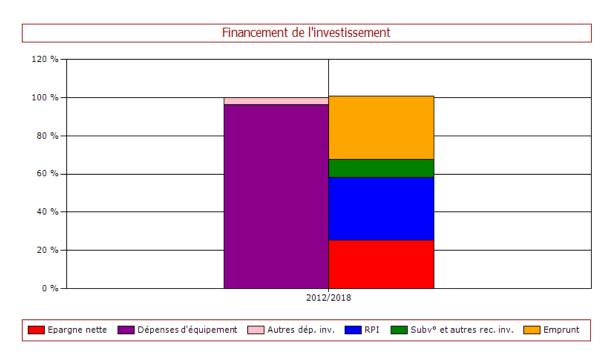
<u>A retenir</u>: La dette et les différents ratios qui y sont rattachés sont soit en stagnation (l'annuité) soit en forte baisse (l'encours diminue de 45% entre 2012 et 2018). La diminution de cette dette et de l'annuité qui y est rattachée fait regagner des marges de manœuvre importantes à la Ville. Il est à noter que cette situation est également consécutive en 2018 au fait que la Ville n'ait pas emprunté, profitant du fait d'avoir encaissé des produits de cession importants fin 2017.

Le financement de l'investissement

Sur la période étudiée, le financement moyen des investissements est le suivant :

Financement moyen de l'investissement entre 2012 et 2018

Moyenne 2012/2018	K€	€/hab	Structure
Dép. d'inv. hs annuité en capital	2 988	262,90	100,0%
Dép. d'inv. hs dette	2 988	262,90	100,0%
Dépenses d'équipement	2 882	253,54	96,4%
Dépenses directes d'équipement	2 858	251,47	95,7%
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	24	2,07	0,8%
Opérat° pour cpte de tiers (dép)	4	0,37	0,1%
AC Investissement (Cpt 2046)	\$.0.	\$.0.	0,0%
Dépenses financières d'inv.	102	8,99	3,4%
Remboursements anticipés	0	0,00	0,0%
Financement des investissements	3 019	265,57	101,0%
Epargne nette	758	66,71	25,4%
Ressources propres d'inv. (RPI)	980	86,23	32,8%
FCTVA	371	32,68	12,4%
Produits des cessions	475	41,76	15,9%
AC Investissement (Cpt 13146)	\$.0.	S.O.	0,0%
Diverses RPI	134	11,78	4,5%
Opérat° pour cpte de tiers (rec)	9	0,77	0,3%
Fonds affectés (amendes)	13	1,11	0,4%
Subventions yc DGE / DETR	259	22,77	8,7%
Emprunt	1 000	87,98	33,5%
Variation de l'excédent global	30	2,67	1,0%



<u>A retenir</u>: L'investissement moyen est financé de manière partagée presque équitablement en trois tiers sur la période étudiée :

- un tiers d'emprunt

- un tiers de ressources propres d'investissement (FCTVA, produits de cession)
- un tiers d'épargne nette et de subventions d'investissement

La ville a financé en moyenne 2 882 k€ de dépenses d'équipement par an, soit un peu plus de 250 € par habitant.

La chaîne de l'épargne

La chaîne de l'épargne permet, par une série d'indicateurs qui s'enchainent et se calculent les uns après les autres, d'évaluer la santé financière d'une collectivité. Ces indicateurs sont les suivants :

• L'excédent brut courant (EBC)

Produits de fonctionnement courant- Charges de fonctionnement courant

• L'épargne de gestion (EG)

EBC + produits exceptionnels – charges exceptionnelles

• L'épargne brute (EB)

EG – paiement de l'annuité de dette en intérêts

• L'épargne nette (EN)

EB – paiement de l'annuité de dette en capital.

La chaîne de l'épargne

K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produits de fct. courant	14 818	15 351	15 050	14 970	14 927	14 837	15 078
- Charges de fct. courant	12 352	12 889	12 844	12 639	12 777	13 043	13 174
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 466	2 461	2 206	2 331	2 149	1 794	1 904
+ Solde exceptionnel large	-24	-31	-8	2	-77	-31	-24
= Produits exceptionnels larges	20	19	28	48	14	18	25
- Charges exceptionnelles larges	44	50	37	46	91	49	49
= EPARGNE DE GESTION (EG)	2 442	2 430	2 198	2 334	2 073	1 763	1 881
- Intérêts	390	409	359	274	233	205	197
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 052	2 021	1 839	2 060	1 840	1 558	1 684
- Capital	1 208	1 302	1 270	1 146	957	915	947
= EPARGNE NETTE (EN)	844	719	568	913	883	644	737

<u>A retenir</u>: Si on regarde l'épargne nette, on peut s'apercevoir que l'année 2018 est une année positive également puisque la Ville enregistre le même niveau d'épargne qu'en 2013, soit l'année d'avant les premiers prélèvements sur la DGF. Néanmoins, il est intéressant de constater qu'entre les deux dates, la structuration de l'épargne nette a totalement changé: les marges de fonctionnement (EBC) se sont considérablement réduites, quand dans le même temps la baisse de l'annuité de dette a permis une reconstitution des marges de manœuvre de la ville.

Autres éléments d'information à l'attention du Conseil municipal concernant la construction du budget 2019

Evolutions prévisionnelles des dépenses et recettes

Principales hypothèses concernant les dépenses de fonctionnement courant (hors intérêts de la dette):

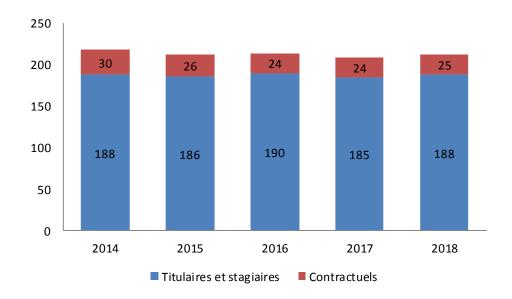
<u>Charges à caractère général</u>: Au vu de l'exposé précédent, il apparaît justifié de prédire une inscription budgétaire stable par rapport à 2018, étant donné que les écarts entre la prévision et l'exécution restent aujourd'hui importants. Une prévision située entre 3 815 k€ et 3 830 k€ est souhaitée

Charges de personnel: L'année 2019 marquera une reprise dans l'application du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations. En effet, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, avait annoncé le 17 octobre 2017 la pause d'un an de ce protocole, ce qui entraîne de facto la reprise en 2019 du processus de revalorisation des grilles indiciaires des catégories A, B et C, mais dans des proportions moindres qu'en 2016 et 2017. L'impact est mesuré à 30 k€.

La ville subira également comme d'habitude un glissement vieillesse technicité (GVT) positif d'environ 150 k€ (charges patronales comprises). Tout cela mis en pendant d'une réalisation 2018 qui devrait se situer légèrement au-dessus des 9 M€, une inscription budgétaire d'environ 9 200 k€ apparaît comme sincère. Rappelons qu'elle était supérieure (9 320 k€) en 2018.

Sur l'évolution et la structure des effectifs, la ville comptait en 2015 186 titulaires ou stagiaires et 26 agents contractuels, soit 212 agent permanents en tout. Fin 2016, étaient 214 en tout, dont 190 titulaires et stagiaires et 24 contractuels. Fin 2017, ils étaient 185 titulaires et stagiaires et toujours 24 contractuels ; fin 2018, leur nombre s'élevait à 188 titulaires et stagiaires pour 25 contractuels (chiffres issus du tableau des effectifs).

Structure des effectifs permanents au 31/12/N



Le processus de rénovation du régime indemnitaire versé aux agents arrive aujourd'hui à son terme. Une délibération doit entériner la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ses différents principes fin 2018. L'objectif de départ, à savoir la préservation des intérêts financiers des agents et de la collectivité, a été rempli, la mesure devrait être neutre d'un point de vue budgétaire.

Le reste des charges de fonctionnement (subventions aux associations, divers charges et concours ...) est anticipé à un niveau constant par rapport à 2018.

L'ensemble de ces hypothèses nous conduisent à une très légère augmentation de l'inscription budgétaire des charges de fonctionnement courant en 2019 par rapport à 2018.

Principales hypothèses concernant les recettes de fonctionnement

<u>Fiscalité</u>: En tenant compte des évolutions constatées sur les exercices précédents, il est prévu une évolution physique des bases fiscales (hors revalorisation automatique définie nationalement) de -0,2% pour la taxe d'habitation et de +2,8 % pour les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour un produit fiscal issu des contributions directes en hausse de +2,6 % en 2018. Il est précisé qu'aucune augmentation des taux d'imposition n'est prévue pour 2019.

Par ailleurs les flux financiers entre la ville et la Métropole Rouen Normandie devraient se voir peu modifiés en 2019 par rapport à 2018. L'ensemble du chapitre des impôts et taxes est attendu en augmentation de +1.4 % (inflation comprise) à 9 440 k€ environ.

<u>Dotations et concours financiers de l'Etat</u>: Actuellement en débat, le projet de loi de finances pour 2019 ne prévoit pas de bouleversement majeur dans le calcul et la répartition de la DGF. Celle-ci devrait donc augmenter légèrement (sous l'impulsion de la dotation de solidarité urbaine qui augmente chaque année) et entraîner avec elle une augmentation également faible du chapitre des dotations et participations.

L'inscription de l'ensemble du chapitre est lui attendu en augmentation de +1,6% (inflation comprise) à 4 440 k€.

Le reste des produits de fonctionnement (produits des services et produits de gestion) est attendu en stagnation ou en légère diminution par rapport à 2018 ; En effet, l'inscription des produits des services a été réajustée à 720 k€ pour refléter davantage le niveau réel des produits constatés.

L'ensemble de ces hypothèses conduit à une augmentation de l'inscription budgétaire des produits de fonctionnement de +0,9 % en 2019.

Principales hypothèses concernant la section d'investissement

Sur la section d'investissement, les dépenses seront contenues à un niveau qui permettra à la commune un recours à l'emprunt qui ne mettra pas en danger ses équilibres. Les dépenses d'équipement strictes devraient ainsi s'établir aux alentours de 2 500 k€. A terme, et après récupération des excédents constatés au compte administratif, l'emprunt contracté ne devra pas être supérieur à 1 000k€, ce qui garantit à la Ville de garder le même niveau d'endettement en 2019 qu'en 2018.

La ville percevra par ailleurs en recettes principalement le produit du fonds de compensation de la TVA à un niveau équivalent à celui de 2018, ainsi que des recettes de cessions qui restent encore aujourd'hui à affiner, mais qui pourraient être importantes au vu de la cession prochaine de l'ancien « Troc de l'Ile » dans le cadre du projet « Poudrerie Royale »

Engagements pluriannuels en section d'investissement

Le principal engagement pluriannuel de la ville est constitué par l'Ad'AP qui devrait se poursuivre jusqu'en 2022 voire 2023. Cette opération d'envergure a commencé en 2016 mais a pris du retard du fait de plusieurs facteurs dont l'infructuosité du marché de maîtrise d'œuvre qui lui a été rattaché. Ce dernier a été attribué en 2017 et a été par la suite résilié pour faute du titulaire, ce qui entraîne un retard supplémentaire. La ville poursuit ses opérations sans maîtrise d'œuvre, elle devrait être en mesure de rendre accessible la majorité des bâtiments entre 2019 et 2020.

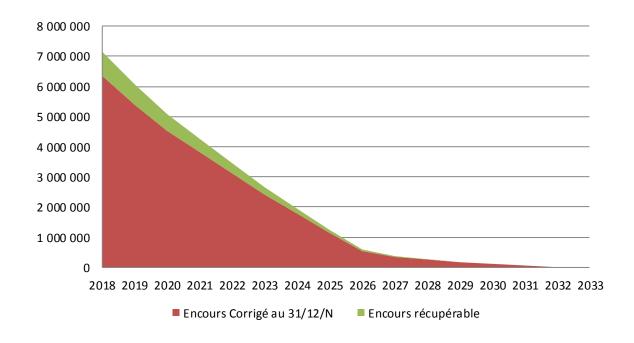
Il est rappelé que ce programme d'investissement est supporté par la Ville à hauteur de plus de 5 M€ sur six ans, financés à 10 % pour l'instant par une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Structure et gestion de l'encours de dette

L'encours de dette brut s'élèvera fin 2018 à 7 153 k€. Si on prend en compte également les mécanismes de transfert de compétence, l'encours net sera lui de 6 355 k€. Sans anticiper un éventuel nouvel emprunt en 2019, l'encours de dette évoluerait comme ceci dans les années à venir :

Plan d'extinction de la dette 2018-2032 (montants exprimés en €)

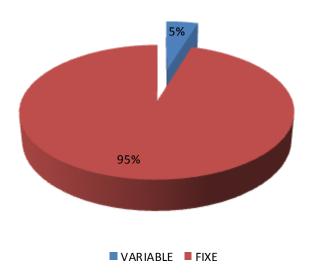
Exercice	Intérêts	Capital	Annuité Totale	Encours brut au 31/12/N	Encours récupérable	Encours Corrigé au 31/12/N
2018	237 197,12	1 059 229,91	1 296 427,03	7 153 250,96	798 019,00	6 355 231,96
2019	212 174,62	1 082 527,06	1 294 701,68	6 070 723,91	680 298,00	5 390 425,91
2020	186 259,05	990 184,22	1 176 443,26	5 080 539,69	557 280,00	4 523 259,69
2021	158 453,98	819 331,56	977 785,53	4 261 208,13	440 975,00	3 820 233,13
2022	130 565,42	808 640,91	939 206,33	3 452 567,23	338 839,00	3 113 728,23
2023	102 387,30	799 981,02	902 368,31	2 652 586,21	246 684,00	2 405 902,21
2024	76 619,28	714 423,01	791 042,28	1 938 163,20	160 423,00	1 777 740,20
2025	52 034,56	704 902,05	756 936,61	1 233 261,16	98 771,00	1 134 490,16
2026	27 020,32	645 223,16	672 243,48	588 038,00	56 055,00	531 983,00
2027	7 818,00	220 704,67	228 522,66	367 333,33	28 559,00	338 774,33
2028	4 868,32	101 666,67	106 534,99	265 666,67	11 993,00	253 673,67
2029	3 154,15	101 666,67	104 820,82	164 000,00	0,00	164 000,00
2030	1 822,45	54 666,67	56 489,11	109 333,33	0,00	109 333,33
2031	1 128,18	54 666,67	55 794,85	54 666,67	0,00	54 666,67
2032	433,91	54 666,67	55 100,58	0,00	0,00	0,00



Au 31/12/2018, l'encours de dette brut est composé à 93 % d'encours à taux fixe et de 7 % d'encours à taux variable.

Structure de la dette - Répartition de l'encours au 31/12/2018 en fonction du type de taux

Type de taux	Capital restant dû	Structure
VARIABLE	334 772	5%
FIXE	6 818 479	95%
TOTAL	7 153 251	100%



Épargne brute, épargne nette et endettement fin 2019

A l'aide de l'ensemble des informations qui sont celles exposées ci-dessus, il est attendu en 2019 un niveau d'épargne brute d'environ 1 500 k€, en légère diminution par rapport à 2018, l'épargne nette est également attendue en légère diminution par rapport à 2018 à hauteur de 600 k€.

La ville compte par ailleurs stabiliser son encours de dette à long terme entre 6 500 k€ et 7 500 k€.

Il est important de rappeler ici qu'il s'agit de données prévisionnelles amenées à être précisées au fil des semaines et des mois lors de l'exécution du budget 2019.

Complément d'information concernant la structure des effectifs et les charges de personnel

Parmi les 213 postes permanents évoqués précédemment, au dernier tableau des effectifs 12 sont ouverts en catégorie A, 48 en catégorie B, et 153 en catégorie C.

L'indice moyen en octobre 2018 était de 372 pour les catégories C, 443 pour les catégories B et 605 pour les catégories A. Ces moyennes sont stables pour les catégories A et C, elle est en baisse pour les catégories B.

46 agents perçoivent de la NBI (nouvelle bonification indiciaire) en 2018 à divers titres (NBI d'accueil, régisseurs, encadrement d'équipe …), pour un total de points d'indice répartis à ce titre de 665 pour cette année, ce qui représente sur une année environ 55 k€ en prenant en compte les charges patronales en plus du montant brut.

Au sujet du temps de travail, cette question est encadrée à Maromme par la délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2001, qui prévoit un temps de travail de 1 529h 30 par an, ce chiffre étant en réalité une moyenne. Il est important de rappeler que la Ville a souhaité dès 2017 amorcer avec les représentants du personnel une réflexion autour de cette question. Cette réflexion est en réalité menée en anticipation d'un contexte national qui pourrait être amené à changer dès 2019, le premier ministre ayant annoncé fin septembre 2018 sa volonté d'obliger les collectivités territoriales à harmoniser leurs pratiques en la matière, pratique très disparates aujourd'hui.

La ville de Maromme a payé en 2017, 7 007 heures supplémentaires et complémentaires. Le détail est donné ci-dessous :

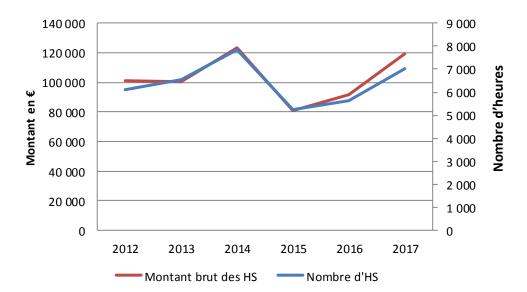
Détail des heures supplémentaires et complémentaires

HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES										
	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim. (TOTAL ANNUEL)	TOTAL (€ non chargé)					
Nb heures supp/complémentaires depuis début année N-1	1 267	3 474	5 253	7 007	119 376					
HS <14h	198	508	736	992	14 715					
HS > 14h	66	109	157	198	2 856					
Heures complémentaires	<i>753</i>	1 574	<i>2 285</i>	3 168	<i>32 746</i>					
Heures complémentaires école de musique	120	188	363	532	13 247					
HS dimanches et feriés	62	946	1 453	1 810	46 039					
HS de nuit	68	150	260	307	<i>9 772</i>					

Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2016 (5 526), principalement du fait de l'augmentation des heures complémentaires distribuées aux agents déjà en poste et également à l'organisation des différents scrutins (présidentielles et législatives) de 2017. Le montant correspondant à ces heures supplémentaires payées en 2017 est égal à 119 k€ bruts (170 k€ en comptant les charges patronales). Ce montant devrait légèrement diminuer en 2018, aucun scrutin ne s'étant déroulé sur cette année. On peut constater en revanche d'ores et déjà une augmentation des heures complémentaires sur 2018, par anticipation.

Heures supplémentaires - Nombre et montant brut payé aux agents

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'HS	6 100	6 538	7 855	5 245	5 626	7 007
Montant brut des HS	100 967	100 295	123 061	80 896	91 687	119 376



Le régime indemnitaire représentait en 2017 566 k€ (environ 810 k€ en comptant les charges patronales). Seuls les agents titulaires y sont éligibles. Ce régime indemnitaire est aujourd'hui composé d'un peu moins de quinze primes différentes, dont les plus importantes en volume sont l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et l'Indemnité pour exercice des missions de préfecture (IEMP), pour plus des deux tiers du montant global. Le tiers restant est constitué d'une multitude de petites primes ciblant pour la plupart des cadres d'emplois particuliers (métiers de la petite enfance, police municipale etc…). Ce régime est amené à disparaître presque entièrement dans les prochaines semaines et à être remplacé par le RIFSEEP, comme exposé précédemment.

Les avantages en nature à la Ville de Maromme sont principalement les repas dont bénéficient les agents des écoles maternelle et élémentaires ainsi que les agents de la cuisine centrale d'une part et les logements dont bénéficient les titulaires d'une concession de logement pour nécessité absolue de service d'autre part ; ces avantages font l'objet d'une déclaration mensuelle sur le bulletin de paye des agents concernés et rentrent dans le calcul de l'assiette de leur impôt sur le revenu.

Conclusion

Après plusieurs exercices marqués par une contrainte forte exercée sur les budgets locaux, le contexte financier connaît une accalmie depuis 2018, cette accalmie a permis à la Ville de stabiliser ses niveaux d'épargne, de maîtriser son niveau de dépense. Le fait que la Ville n'ait pas emprunté en 2018 est également positif, puisque son encours de dette est aujourd'hui à son plus bas niveau. Il a diminué entre 2012 et 2018 de 45%.

Pour pérenniser ses équilibres, la ville devra maintenir un niveau de dépense similaire à celui de 2018, tout en espérant une augmentation de ses recettes et notamment de ses recettes fiscales, conséquence de la dynamique de réalisations immobilières impulsées par l'équipe municipale.

En procédant de la sorte, la Ville arrivera à stabiliser durablement ses niveaux d'épargne et donc son volume d'investissement sur la commune.

L'investissement sur 2019 sera ventilé de la manière suivante :

- environ 600 k€ seront dévolus à la politique sportive, associative et culturelle
- environ 850 k€ sera dévolu aux équipements servant la politique éducative de la commune (écoles maternelles et élémentaires, crèches, centre de loisirs...)
- environ 1,2 M€ sera dévolu à l'aménagement et à l'amélioration du cadre de vie des Marommaises et des Marommais
- le solde sera lui ventilé entre des opérations diverses tenant notamment à l'équipement des services administratifs et à l'amélioration de la sécurité sur le territoire marommais

L'investissement total devrait se situer aux alentours de 2,7 M€.

Il ne s'agit là que d'ordres de grandeur qui seront bien entendu précisés dans le cadre de la présentation officielle du budget primitif 2019 qui aura lieu lors de la séance du Conseil municipal le 29 janvier 2019.